

Comment se connecter ?

Se rendre sur le site Internet <u>www.cdg60.fr</u> puis cliquer sur l'accès rapide :



Une fois sur l'écran de connexion, entrer l'identifiant et le mot de passe de la collectivité. Si toutefois vous ne les connaissez pas, il faudra envoyer un mail à support@cdg60.com



FICHE PRATIQUE 01

Découvrir le PORTAIL AGIRHE CARRIERES

Il permet aux collectivités adhérentes d'accéder :

- Aux données carrières de leurs agents
- Aux prochaines évolutions de carrières (Avancement d'échelon et avancement de grade)
- Aux arrêtés à imprimer et à valider



De nouvelles fonctionnalités seront intégrées au fil des mois pour vous donner plus d'autonomie jusqu'à devenir un outil indispensable à la gestion RH de votre collectivité.

Consulter le déroulement de Carrière d'un agent ?

Sélectionner « Agent/Liste des Agents »



Puis cliquer sur l'agent concerné, vous retrouverez le détail de sa situation.

Situation administrative actuelle
Temps de travail
Déroulement de carrière
Prochaines évolutions de carrière

Vous pouvez alors imprimer les arrêtés en attente (en rouge) puis les faire signer à l'autorité territoriale et les envoyer au CDG60 pour vérification et enregistrement.

Consulter les prochaines évolutions de carrière de mon agent ?

Dans la fiche agent, retrouvez certaines informations sur les prochaines évolutions de carrière (Titularisation, dates d'avancement d'échelon, dates d'avancement de grade) sous réserve que tous les éléments nécessaires soient à jour et enregistrés.